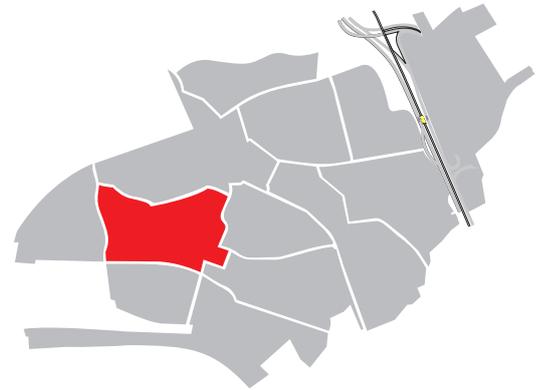


**fontenay
je participe !**



Une **idée**
pour votre ville ?

**BUDGET
PARTICIPATIF**

Vous proposez, **2021**
vous décidez !

Déposez votre **projet**
jusqu'au **31/01** sur **fontenay.fr**

 Fontenay-sous-Bois
www.fontenay.fr

CONSEIL DE QUARTIER RIGOLLOTS-ROUBLLOT DU MERCREDI 24 NOVEMBRE

ORDRE DU JOUR

- **Information et échanges autour du premier budget participatif,**
avec Jeffrey Gueniche, adjoint au Maire délégué au développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire.
- **Quelles actions pouvons-nous mener ensemble pour l'amélioration du cadre de vie ?**



Point

Le lancement du budget participatif est une première à Fontenay-sous-Bois. L'objectif est de donner davantage de pouvoir aux citoyen.nes. L'enveloppe s'élève à 10€ par habitant.e. Cela représente un montant total de 530 000 € pour l'ensemble de la population. Les dossiers de dépôt de projet seront mis à la disposition des habitant.e.s à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative, à l'Hôtel de Ville et en Conseil de Quartier. Des règles ont été établies.

Ainsi, pour être recevable, un projet doit remplir

4 critères :

- 1)** Être déposé par un.e Fontenaysien.ne à titre individuel ou collectif
- 2)** Être utile aux habitant.e.s de Fontenay ou de votre quartier
- 3)** Entrer dans le champ de compétences de la Ville
- 4)** Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

En Commission de la Vie Démocratique, il a été décidé par les citoyen.nes présent.es de ne pas donner de limite d'âge pour pouvoir proposer et voter un projet. Nous avons défini trois thématiques :

- 1)** Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien entre les générations
- 2)** Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- 3)** Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

De janvier à mars 2022, une commission composée d'habitants, de bénévoles associatifs, de représentants des bureaux de conseil de quartier, d'élus.e.s et de techniciens évaluera la faisabilité technique et financière des propositions, ainsi que leur pertinence au regard des orientations municipales. Les référent.e.s du service Vie des Quartiers accompagneront les porteurs et porteuses de projet pour les adapter ou améliorer si besoin est.

Comment voter pour les projets ?

Nous avons opté pour un système à points. Chaque habitant.e disposera de 10 points à répartir entre les projets. Les votes se feront en ligne et dans différents lieux publics en mai-juin 2022.

Vous avez dit : Est-ce limité à un projet par personne ?

Réponse : Une personne peut déposer autant de projets qu'elle le souhaite.

Vous avez dit : Quel est le financement prévu pour les projets ?

Réponse : Pour le moment, certains projets déposés représentent 3 000 euros et d'autres dépassent l'enveloppe totale des 530 000 euros. La question de l'équilibre se pose entre les quartiers. Le rôle de la commission de validation sera utile sur ce point.

Vous avez dit : Comment impliquer les enfants ? Cela pourrait faire l'objet d'un projet pédagogique avec les enseignant.e.s ?

Réponse : Absolument. Nous avons demandé aux services Enfance, Jeunesse de diffuser l'information. Nous avons aussi sollicité les associations de la Ville pour jouer un rôle de catalyseur auprès des citoyen.ne.s.

Vous avez dit : Quel est le financement prévu pour les projets ?

Réponse : Pour le moment, certains projets déposés représentent 3 000 euros et d'autres dépassent l'enveloppe totale des 530 000 euros. La question de l'équilibre se pose entre les quartiers. Le rôle de la commission de validation sera utile sur ce point.



Point 2



Comment améliorer la vie du quartier ?

Plusieurs idées ont été proposées en Bureau du Conseil de Quartier pour lutter contre les stationnements et les dépôts sauvages, pour organiser des actions de collecte des déchets verts. Il a également été proposé de créer des ateliers sur des thèmes comme le fleurissement du quartier ou l'installation de gonfleurs à vélo.

Vous avez dit : Il y a un problème de signalisation des vélos aux carrefours, et pas assez de stationnements pour les vélos.

Réponse : Nous allons régler ce problème de signalisation. Pour les carrefours, nous réfléchissons à une solution efficace qui pourrait être mise en expérimentation. Par ailleurs, nous allons doubler le nombre de stationnements pour vélos. Et nous prévoyons une grande concertation sur le plan de circulation et le partage de l'espace public en 2022.

Vous avez dit : A-t-on des chiffres sur la pollution de l'air au niveau de l'école élémentaire Jules-Ferry et de la crèche ?

Réponse : Nous vous transmettrons l'étude qui a été réalisée. Mais le taux de pollution ne doit pas être très important.

Vous avez dit : Lorsque le bas de la rue Jules-Ferry était à double-sens, c'était l'enfer. Je regrette que les décisions soient faites sans concertation. L'an dernier, l'expérience a été salubre concernant la circulation de la rue Jules-Ferry. Mais actuellement, les camions et les camionnettes continuent de rouler à toute allure, malgré le panneau qui en interdit la circulation. C'est dangereux pour les cyclistes.

Réponse : Au sujet de la rue Jules-Ferry, il est vrai que la concertation n'a pas été suffisante.

Mais l'expérimentation a été un succès dans le sens où elle a permis une réduction considérable du transit. La concertation sur le plan de circulation en 2022 sera l'occasion d'en débattre.

Vous avez dit : Dans le cadre du prolongement de la ligne du métro jusqu'à Fontenay, de nombreux arbres du Bois de Vincennes vont être coupés. Je m'oppose à cela et je ne comprends pas que la Ville l'accepte.

Réponse : Il va falloir couper des arbres, en effet, mais c'est pour permettre la réalisation d'un projet de transport public qui concerne 100 000 utilisateurs et utilisatrices. Néanmoins, la ville a pour position de réduire au maximum l'impact sur le bois et de compenser en plantant 3 arbres pour un arbre coupé.

Vous avez dit : Nous pourrions faire une action collective sur la propreté. Comment vous aidez pour rendre la ville plus propre ? Vous devriez aussi faire plus de répression pour lutter contre les incivilités.

Réponse : Le service de la Propreté Urbaine est en pleine restructuration afin d'être plus efficace. Pour ce qui relève des dépôts sauvages, vous pouvez faire un signalement sur le Portail Citoyen.

Vous avez dit : Lors de la présentation de la réno-ovation de la Halle Roublot, il avait été dit que la Halle donnerait sur le jardin. Or, les grilles restent toujours fermées. Au sujet de la partie piétonnisée devant l'école Jule-Ferry, une voiture est garée tous les jours sur le passage piéton. Rue Roublot, il y a aussi des stationnements sauvages. Que fait la Police Municipale ?

Réponse : Nous avons récemment renforcé les effectifs de la Police Municipale. Pour la piétonisation, nous allons réfléchir à des adaptations possibles. D'autre part, nous avons organisés avec les parents d'élèves une réunion sur la piétonisation du parvis de l'école, le 10 décembre.

